

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-14

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 mars 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le vingt-huit février à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 24 mars 2022

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, , Mme Laurie PASCAL.

Excusé : Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal) M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à M. Gary Leroux)

Secrétaire de séance : Mme Annick Falcand

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention pour l'exercice 2022

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser des subventions pour un montant total de 4 166 € (quatre mille cent soixante-six euros) aux associations suivantes :

Concours de volailles	100,00 €
Fleurissement de Malafretaz	1 266,00 €
Comité des Fêtes de Malafretaz	1 100,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Malafretaz	700,00 €
Union musicale de Montrevel	350,00 €
La Ligue contre le Cancer	50,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
ONAC de l'Ain - Bleuets de France	50,00 €
Club des Anciens de Malafretaz	500,00 €

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX.



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 08/04/2022
Publiée le 11/04/2022

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20220328-2022-14-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022